Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260312-DCCAS202605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S

Nombre de Conseillers en exercice : 11
-présents : 6
-votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars à dix-huit heures trente, le C.C.A.S. de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Fabrice FERRE, Maire

Date de convocation : 18 février 2026
Présents : Fabrice FERRE, Josiane LE MOIGNE, Marie-Louise LE GALL, Monique SALAUN LE BAUT, Sophie DENIS, Rolande GUYADER,

Absents avec procuration : Gilles CALVEZ donne procuration à Josiane LE MOIGNE, Goulven CADORET donne procuration à Monique SALAUN LE BAUT, Luc DELAS donne procuration à Fabrice FERRE

Excusés : Michel LE BRAS, Nadège GUILLIER

OBJET: **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LOG'ADO (DCCAS202605)**

Il est proposé, comme l'an dernier, de remercier les jeunes qui ont aidé à l'organisation de l'après-midi récréative, le 11 mars 2026 en versant une subvention de 250 euros à l'association Log'ados.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE la subvention de 250.00 euros à Log'Ados

Le Président

Fabrice FERRE

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)